

Procès-verbal du Conseil Municipal du 03/11/2023

Le 03/11/2023, à 18heures 30 , le conseil municipal, légalement convoqué ,s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

Date de la convocation : 20/10/2023

Présents : M. FILZ Roland, Mme GUION Denise, Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Absente excusée : Noémie BALZ

Procuration : Mme HALLEUR Cécile donne pouvoir à Mme OTTOGALLI - GILLES Karine

Secrétaire de séance: Mme GUION Denise

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 - Suppression de postes vacants
- 3 - Remboursement de frais engagés par la 1ère adjointe
- 4 - Remboursement de l'achat d'une cuve de récupération d'eau
- 5 - Assurance de la commune
- 6 - Étude des devis pour des travaux dans les bâtiments communaux
- 7 - Emplacement du bac de venaison
- 8 - Travaux de voirie
- 9 - Compte-rendu des réunions
- 10 - Urbanisme
- 11 - Questions diverses

1 - Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

2 - Suppression de postes vacants

Suite au départ en retraite des agents communaux, et au recours au secrétariat mutualisée et aux agents techniques mutualisés, il est proposé de supprimer les postes vacants de secrétaire de mairie et d'agents techniques.

Adopté à l'unanimité

3-Remboursement de frais engagés par la 1ère adjointe

Mme Denise GUION, 1ère adjointe, a dû engager des dépenses personnelles pour des achats de produits d'entretien. Ces achats s'élèvent à 68,10 euros. Il est proposé de la rembourser.

Adopté à l'unanimité

4 - Remboursement de l'achat d'une cuve de récupération d'eau

M Jean-Marie RIPERT a été missionné par le maire pour aller récupérer 1 cuve de récupération d'eau qui sera entreposée au cimetière. Monsieur Ripert a dû faire l'avance du paiement d'un montant de 60 euros. Le maire propose de rembourser cette somme à M Jean-Marie RIPERT.

Adopté à l'unanimité

5 - Assurance de la commune

Les élus ont réétudiés les contrats d'assurance de la commune actuellement assurée auprès de Groupama. La prime actuelle s'élève pour l'assurance des bâtiments à 2 376 euros et pour les trajets en voiture 667 euros. La nouvelle proposition de Groupama s'élève, pour les bâtiments, à 2 168 euros. Parallèlement la SMACL a fait une proposition pour les bâtiments à 846.31 euros et à 363.93 euros pour les trajets.

A l'unanimité, les élus décident de résilier les contrats avec Groupama et de souscrire à la SMACL.

6 - Étude des devis pour des travaux dans les bâtiments communaux

- 1) Le devis pour l'installation d'une pompe à chaleur dans le logement communal est reporté.
- 2) Des devis seront demandés pour l'isolation des combles de ce logement.
- 3) L'isolation de plafond du secrétariat de mairie est à l'étude en lien avec la propriétaire du logement à l'étage.

7 - Emplacement du bac de venaison

Suite à la venue du technicien de la Fédération départementale de Chasse, le bac sera entreposé au croisement du chemin du Château d'eau en direction du domaine de Capoue.

8 - Travaux de voirie

- 1) Le chemin de Mandavit a été refait. Nous demandons aux utilisateurs de veiller à utiliser cette piste uniquement par temps sec afin d'éviter la dégradation du chemin.
- 2) Chemin Abisset : les élus sont en attente d'une rencontre avec Elixens.
- 3) Piste DFCI (lutte incendie) de la Côte Marnier, piste de Mandavit et piste de Véronne : le maire va contacter le responsable du centre de secours de Beaufort afin d'effectuer une tournée des chemins « Incendie ».
- 4) Un courrier sera envoyé au Conseil départemental au sujet des chemins «Incendies»

9 - Compte-rendu des réunions

*Bassin Gervanne/Sye : l'étude du karst de la Gervanne a été débattue

10 - Urbanisme

Le service instructeur de la DDT a accordé le permis de construire n°PC 02612823D0003 déposé par Madame Noémie Balz.

11 - Questions diverses

Au sujet du karst de la Gervanne : une nouvelle motion sera portée devant le Schéma de Cohérence Territoriale.

11.1 - Questions diverses

Projet de parking au cimetière de l'Escoulin.

La séance du conseil municipal est levée à 20h30.

Prochaine réunion : vendredi 1er décembre à 18h.

A EYGLUY-ESCOULIN, le

Le secrétaire de séance
Denise Guion



Le Maire
Roland Filz

